

**Compte rendu de réunion du 23 Novembre 2020 sur la
SECTORISATION DES COLLEGES POUR LA RENTREE 2021 et le
REDECOUPAGE DE LA CARTE SCOLAIRE**

**Collège du Bois de la Barthe (Pibrac) et Collège Forain François
Verdier (Léguevin) organisée par le Conseil Départemental de la
Haute Garonne sur la Commune de Lévignac**

Etaient présents :

- M. Le Maire de Lévignac, M. LAHACHE,
- Mme VOLTO, Conseillère Départementale,
- Mme HOMS, Inspectrice de l'Éducation Nationale,
- M. UNAL, Inspecteur de l'Éducation Nationale, Circonscription de Léguevin,
- Mme MENQUET, Adjointe au Maire de Lévignac en charge de la Jeunesse,
- Mme BILBAUT, Conseillère Municipale de la Mairie de Lévignac,
- M. VAZ, Principal du Collège de Léguevin,
- Mme De MALVINSKY, Directrice Générale Déléguée Adjointe des Services Opérationnels du Conseil Départemental,
- Mme CHAUDET, Directrice de l'École Claude Nougaro de Lévignac,
- Mme GRANDET, Institutrice de CM2 à l'École Claude Nougaro de Lévignac,
- M. NOGUERO, Directeur du Service Animation de la commune de Lévignac,
- M. COUSY, Président de l'Association APEEL de Lévignac,
- Mme LONGUET, Mme SENNEGON, Mme SAES-CIMBERT et Mme TORTORICI, Représentants des parents d'élèves des écoles de Lévignac,
- Mme TABIASCO, secrétaire FCPE du Collège de Pibrac,
- Des représentants des Directions de l'Éducation du Conseil Départemental.

Présentation et constat

La sectorisation des collèges est une compétence partagée entre le Conseil Départemental et l'Education Nationale. L'objectif de la sectorisation est de garantir à chaque élève une place dans son collège de secteur en équilibrant les effectifs dans les différents collèges.

Le constat actuel montre que le collège du Bois de la Barthe de Pibrac est **saturé** en termes d'effectif.

En effet, ce dernier a une capacité de 600 élèves et en accueille actuellement 589 – 618 sur une projection de 2021.

Un collège en sureffectif dégrade :

- La qualité d'accueil de l'élève
- La vie de l'élève dans l'établissement
- Le climat scolaire.

A l'inverse, le Collège Forain François Verdier de Léguevin dispose de places qui permettraient l'accueil de nouveaux collégiens. Avec une capacité maximale de 900 élèves, « seuls » 651 élèves sont actuellement accueillis avec un taux d'occupation des salles de 47%. Chaque professeur dispose à ce jour de sa propre salle de classe.

Pour ces différentes raisons et afin d'alléger les effectifs sur Pibrac, il a été décidé de revoir le secteur de recrutement du Collège de Pibrac en rattachant la commune de Lévignac au secteur du Collège François Verdier de Léguevin dès la rentrée de 2021.

Attention, cette décision ne s'applique qu'aux enfants qui rentrent en **sixième**. Les enfants ayant déjà fait leur rentrée au Collège de Pibrac continueront leur scolarité à Pibrac.

Transports

Un ramassage gratuit est prévu pour les enfants qui se rendront à Léguevin.

Nous aurons connaissance du trajet précis, des différents arrêts et des horaires au Printemps2021 puisqu'un appel d'offre de marché public doit être lancé par le CD31 en début d'année.

Toutefois, nous allons d'ores et déjà demander l'implantation d'un nouvel arrêt de bus au niveau de la Médiathèque.

Nous avons également attiré l'attention sur le souhait des parents pour que l'amplitude horaire due aux transports d'un enfant allant à Léguevin ne soit pas supérieure à celle d'un enfant scolarisé à Pibrac. Nous reviendrons vers vous dès que les informations définitives nous seront transmises à ce sujet. Le temps de transport est estimé entre 20 et 30 minutes selon le point de ramassage et équivaut à celui de Pibrac aujourd'hui.

Dérogations - Principes et limites

Concernant **les fratries**, il sera possible de demander des dérogations. Ces dernières seront étudiées et accordées uniquement après que tous les élèves du secteur auront été affectés et que la capacité maximale de 30 élèves par classe ne sera pas atteinte. Les critères de priorité fixés au niveau nationale sont ordonnés selon les critères suivants par ordre de priorités à savoir :

- Handicap,
- Raison médicale (médecin scolaire),
- Boursier,
- Fratrie,
- Proximité du domicile,
- Parcours particuliers,
- Autres...

Attention, si une dérogation est acceptée, le coût du transport de l'élève vers un collège différent de celui du secteur ne bénéficiera pas de la gratuité et sera à charge de la famille. De plus, il sera amené à disparaître en 2024 puisque tous les lévignacais seront sectorisés sur Léguevin et que plus aucun enfant n'aura son collège de secteur PIBRAC (quid tout de même si un enfant actuellement à PIBRAC redouble).

Collège de Léguevin – Présentation et moyens pour l'accueil des jeunes Lévigacais

Le **Principal du Collège Forain François Verdier de Léguevin**, M. VAZ, nous a fait une présentation de son établissement. Il s'agit d'un collège équivalent à celui de Pibrac en termes de fréquentation et d'enseignement. C'est un collège péri-urbain, voir rural et qualifié de paisible. Il s'agit du Collège de secteur des communes de Léguevin, de Lasserre-Pradère et de Brax. Les professeurs le définissent comme « un établissement où il fait bon y enseigner ». Il y a actuellement 23 divisions, 6 classes de 6^{ème} avec un effectif important (avec une création d'une 7^{ème} classe dès 2021), 6 classes de 5^{ème}, 5 classes de 4^{ème} et 6 classes de 3^{ème}. Le taux d'occupation des locaux est de 47% (pour 98% à Pibrac) et chaque professeur dispose de sa propre salle. Un accès direct, libre et gratuit est prévu sur tout le complexe sportif de la ville (gymnase, salle couverte, terrain de base-ball, terrains de sport...). De nombreux projets culturels, autour de la science, de l'écriture de roman et du cinéma y sont menés ainsi que des séjours linguistiques avec l'Allemagne et l'Italie. Nous vous joignons le dossier descriptif que M. le Proviseur nous a remis. Des liaisons de CM2 / 6^{ème} avec des journées d'intégration vont être mises en place en fonction du protocole sanitaire ; de même qu'un RDV sera pris avec M. Vaz pour convenir d'une visite et pour poser nos dernières questions.

L'ajout des enfants de Lévigac sur LEGUEVIN entraînera une augmentation de dotation annuelle d'heure d'enseignement (~26 heures pour une classe de 6^{ème}) et de moyens humains sur les temps périscolaires.

La cantine, compétence du CD31, est équivalente en termes de coût d'un collège à l'autre.

Suivi d'informations - Questions

Pour poser les questions supplémentaires, n'hésitez pas à contacter Mme MENQUET qui se fera le relais avec le CD31 ou l'APEEL.

Nous vous apporterons toutes les informations qui nous seront transmises au fur et à mesure. Nous vous prions de croire que toute l'équipe suit de près ce dossier pour une rentrée 2021 sereine pour nos enfants et pour les parents.

Lien vers la FAQ et le formulaire de demande du Conseil Départemental.

<https://www.ecollege.haute-garonne.fr/sectorisation-des-colleges/sectorisation-des-colleges-de-leguevin-et-pibrac-faq/>

Vous en souhaitant une très bonne réception.

Céline MENQUET, Adjointe à la Mairie de Lévigac en charge de la Jeunesse

Sébastien COUSY, Président de l'APEEL